

La Flotte *et vous !*

La vie à La Flotte en 1914/18

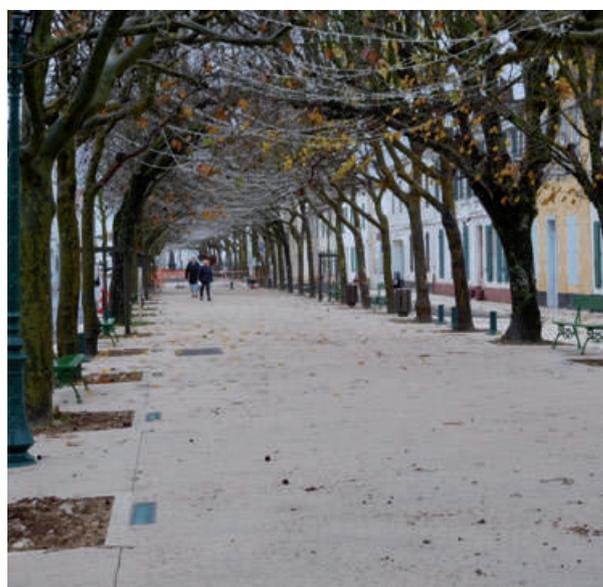
La zone ostréicole du Préau

Les travaux de la commune



Sommaire

BULLETIN MUNICIPAL
AUTOMNE/HIVER 2018



La saison estivale 2018	P4
11 novembre 2018 : Une journée du souvenir	P6
Un nom, une rue : la rue Georges Clémenceau	P12
La vie à La Flotte durant la Grande Guerre	P14
Les travaux dans la commune	P17
Les nouvelles salles de Bel Air	P18



Le devenir du couvent	P19
La Maladrerie	P20
La zone ostréicole du Préau	P21
Les nouveaux bâtiments agricoles	P24
La Bibliothèque	P25
L'école	P26
Rencontre avec... Yves HENRY	P30
Les services de la Commune	P32
Le repas de l'Age d'Or	P35
Etat Civil	P35
Cérémonie des Vœux	P36

La Flotte. Bulletin Municipal
Automne - Hiver 2018

Directeur de la Publication : Léon GENDRE (Maire)

Secrétaire de Rédaction :
Simon-Pierre BERTHOMÈS (adjoint au Maire)

Mise en page : Asbury

Impression : imprimerie Mingot.

Ont collaboré au Bulletin : Léon Gendre, Simon-Pierre Berthomès, Chantal Dutheil, Michèle Drouin, Jacky Oger, Isabelle Masion-Tivenin, Elsa Robinel, Eric Lem, Brigitte Bailly, Marianne Péchereau.

Photos : Mairie de La Flotte, Simon-Pierre Berthomès, Bernard Baudon, Daniel Drouin, François Blanchard, Studio Incognito, Studio Pierre2Lune, Marianne Péchereau, Jocelyne Bargain, X.

La Photo de couverture a été réalisée par François Blanchard.

Dépôt légal : Décembre 2018

Édition : 3.000 exemplaires.

MAIRIE DE LA FLOTTE - 25 cours Félix Faure
Tél. 05 46 09 60 13 - Fax 05 46 09 63 32
Horaires d'ouverture du Secrétariat
Lundi : 10h à 12h
Mardi : 10h à 12h et 13h30 à 17h
Mercredi : 10h à 12h et 13h30 à 15h
Jeudi : 10h à 12h
Vendredi : 10h à 12h et 13h30 à 15h



Édito



LÉON GENDRE - MAIRE DE LA FLOTTE

11 novembre 1918 – 11 novembre 2018 Un devoir de mémoire pour tous

Le 11 novembre 1918, à 11h, le soldat Pierre Sellier sonnait au clairon le cessez le feu.

Après 1561 journées de batailles, du 3 août 1914 au 11 novembre 1918, la France venait de remporter la grande guerre et de terrasser l'impérialisme allemand, dont l'ambition démesurée avait jeté l'Europe d'abord, le monde ensuite, dans le conflit le plus meurtrier des temps modernes.

Mais à quel prix cette victoire fut-elle remportée...Près d'un million et demi des nôtres morts et 740 000 blessés, marqués à tout jamais pour le restant de leurs jours. Ce sont ces hommes qui étaient les plus précieux car les plus jeunes du pays qui ont cruellement manqué à la France au lendemain de cette victoire chèrement acquise.

Aucun auteur n'aurait osé écrire le scénario de la grande guerre. Celle-ci ne pouvait pas naître de l'imagination des hommes, elle ne pouvait découler que de leur folie.

Les raisons qui commandent une guerre échappent aux petites gens que nous sommes. Mais se sont bien ces modestes petites gens, paysans, marins, ouvriers, artisans, commerçants et fonctionnaires qui ont combattu et souffert avec toute leur famille pour que cette guerre ne se transforme pas en défaite, qui sont les vrais héros de 14 – 18.

Fallait-il se battre au risque de mourir ? Aujourd'hui, nous nous posons la question et aussi des questions sur les conflits passés, les conflits présents et même les conflits éventuels. Rien de tel chez nos aînés. Nous n'en étions pas à l'époque des sondages en 1914, et combien même les jeunes qui allaient se battre et mourir pour la patrie auraient été interrogés leur réponse eut été unanime.

La patrie était en danger, la liberté en péril, ils devaient répondre « Présent » à l'appel du pays. Quelle belle leçon de civisme et de courage nous donnent encore aujourd'hui nos aînés de 14 – 18. Ils nous ont montré, dans la guerre, les vertus d'un grand peuple qui ne veut pas mourir, et ils ont porté au plus haut l'amour du devoir, l'aide mutuelle et l'union qui fait la force d'un grand pays.

Le 11 novembre 2018, 100 ans après la victoire, la commune de La Flotte se devait de fêter dignement ses héros, mais aussi de rendre hommage à leurs familles durement éprouvées tout au long des 4 années de guerre. Nos remerciements vont à toutes celles et tous ceux qui se sont associés à nous pour faire de ce 11 novembre 2018 une journée de recueillement à la gloire de nos morts et de nos combattants, qui par leur sacrifice ont sauvé la France éternelle et nous ont assuré la liberté.

Votre Maire,
Léon Gendre





L'arrivée à la plage de l'Arnérault des randonneurs du raid La Rochelle - La Flotte.

LA SAISON ESTIVALE 2018

Tout doucement la saison estivale s'en est allée, La Flotte retrouvant ses habits d'automne, avec une activité plus calme, plus « village », appréciée des habitants permanents tout comme des visiteurs de septembre, octobre, et même de novembre - avec le pont de la Toussaint et, cette année, une célébration, toute particulière, de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Alors voyons un peu comment s'est passée cette saison estivale 2018 à La Flotte, commune qui s'est vue renouveler le statut de « Station classée de tourisme » en mars dernier pour une durée de douze ans.

Une saison 2018 correcte, mais sans plus

Même si globalement, les clignotants sont au vert, l'année 2018 ne restera pas dans les annales comme un cru exceptionnel. A cela plusieurs raisons : **les grèves de transport du printemps, pas de pont en mai, ni en juin, ni au 14 juillet et puis la Coupe du Monde de Football** qui a probablement conduit des familles à retarder leur départ en vacances. Aussi, le pic de la saison s'est concentré sur la période du 21 juillet au 20 août.

Autres constats : l'accroissement des réservations de dernière minute et un intérêt croissant pour le hors saison, moins cher et moins soumis aux aléas liés à la foule.

A noter également une tendance nouvelle marquante pour la saison 2018 à La Flotte, comme du reste sur toute l'île de Ré : **le nombre de visiteurs excursionnistes à la journée** augmente, de même que le nombre de **courts séjours** (inférieurs à une semaine). Une tendance qui pourrait s'intensifier si l'on retient la concurrence de destinations étrangères plus abordables, grâce notamment au développement des « low-costs aériens » et des sites de locations meublées.

Même si ces nouvelles tendances renforcent les difficultés déjà connues les précédentes années : embouteillages quasi-permanents sur les routes, cohabitation parfois délicate entre piétons et cyclistes, nous ne pouvons que nous féliciter de l'attrait de l'île de Ré, et en particulier de La Flotte.

La clientèle étrangère est très présente à La Flotte du mois de juin jusqu'à octobre. Royaume-Uni, Belgique et Allemagne composent le plus gros bataillon des touristes étrangers, avec aussi des espagnols de plus en plus nombreux.

La Flotte : une destination toujours plébiscitée pour la qualité de son cadre de vie et ses animations

Le port et le marché sont les lieux emblématiques de la commune pour tous les visiteurs.



Les surveillants de baignade de la plage de l'Arnérault : Romane Naudet, Laura frances (Chef de poste) et Émile Bodard



Finalistes du tournoi d'Ultimate 2018



Les touristes auront aussi beaucoup goûté à la balade - guidée ou pas - dans le cœur de village et au bord de mer, en poussant jusqu'à l'**Abbaye des Châteliers** et au **Fort de La Prée**.

Autre site fort apprécié des touristes : **la zone ostréicole du Préau**, où les dégustations d'huîtres dans les cabanes de nos ostréiculteurs flottais, face au Pertuis breton, ont fait le plein cette année.

Autres endroits à succès : **le Musée du Platin** et son offre d'animations permanentes, **la bibliothèque municipale** permettant de proposer une très large palette d'ouvrages, **le marché nocturne sur le Cours Félix Faure**, mais aussi **la plage de l'Arnérault surveillée par des maîtres-nageurs diplômés**.

Les jeunes n'ont pas été oubliés grâce aux animations proposées par **Ré Espace Jeunes**, les plus petits pouvant être ponctuellement accueillis à l'Accueil de Loisirs des « **P'tits mômes** ».

Et, bien sûr, les animations quotidiennes sur le port et le marché de nuit sur le cours ont encore attiré énormément de visiteurs.

Depuis les nombreux spectacles, concerts, soirées dansantes, dîners en plein air,

en passant par les spectacles pyro-musicaux du **14 juillet, de la fête de la Saint-Laurent** et, sans oublier au mois de septembre l'habituel tournoi national de l'Ultimate-Frisbee à la plage et à Bel Air, l'escale du rallye des canoë-kayak de mer de La Rochelle et la traditionnelle réunion du Club Porsche-Atlantique.

Et cette année, la célébration du 100^{ème} anniversaire de l'Armistice de la guerre de 1914-1918 a vu la participation de personnes bien au de-là de la commune et de l'île. Ce fut un véritable festival.







UNE JOURNÉE DU **SOUVENIR**

Le 11 novembre 2018, les représentants des pays combattants de la « Grande Guerre » étaient réunis à l'Arc de triomphe à Paris. Tous les continents étaient représentés

Le Conseil Municipal a voulu donner une solennité particulière au centenaire de la fin de ce conflit qui a durement frappé les populations.

Cette journée a débuté par une première cérémonie intime, avec le dévoilement de la plaque de rue Georges Clémenceau, nom donné à la voie entre la rue Volcy Fèvre et le rond-point de Cocraud. Ce fut l'occasion d'honorer le courage et la détermination du « Père La Victoire » (voir page 12, un nom, une rue...).

Ensuite, la messe, célébrée en l'église Sainte Catherine, suivie par plusieurs centaines de personnes, fut l'occasion de célébrer la paix entre les nations, les peuples et les hommes... paix toujours fragile.

A l'issue de cette cérémonie, depuis la Mairie, le cortège des enfants des écoles publiques et leurs enseignants, s'est dirigé vers le port. Et devant le monument aux morts, ils rejoignaient la chorale et les habitants, pour attendre l'arrivée des officiels, de l'armée et de l'Harmonie. Tous avaient revêtu les habits d'époque : blouse grise et béret, uniforme « bleu horizon », longues robes ou jaquettes, ...

Vers 16 heures la voiture du maire, Charles Biret (Léon Gendre) est arrivée précédée de l'Harmonie, d'un détachement militaire accompagné de la cavalerie. Ils se retrouvaient au milieu d'une foule nombreuse. Ce fut le moment d'honorer la mémoire des jeunes flottais morts aux combats, de leurs compagnons et de leurs familles.

Les enfants des écoles, accompagnés de l'Harmonie, de la fanfare de Sainte-Marie et de la Chorale, ont rehaussé, par leurs chants, l'émouvante cérémonie.

Après le défilé autour du cours Félix Faure, un apéritif fut offert suivi d'un « feu d'artifice tricolore ».

Toutefois les animations ont commencé dès le samedi après-midi. En effet la Bibliothèque pour Tous proposait deux conférences, l'une sur la guerre chimique avec le gaz moutarde et l'autre sur la place des femmes durant le conflit avec la projection d'un film (voir p25).











UN NOM..., UNE RUE...

RUE CLEMENCEAU : EN HOMMAGE A L'ORGANISATEUR DE LA VICTOIRE

Les cérémonies du centenaire de 1918 ont commencé, ce 11 novembre, par l'inauguration de la rue Georges Clémenceau.

Désireux de marquer cette journée commémorative par un hommage à celui qui a su unir, à l'heure du danger, toutes les énergies nationales pour la défense du territoire envahi, le Conseil municipal avait en effet, dès le mois d'avril, voté une délibération dans ce sens.

La carrière et les services rendus au pays par Georges Clémenceau (1841-1929) ne se réduisent pas à cet épisode glorieux.

Médecin des pauvres à Montmartre, puis député de Paris et ardent polémiste, s'attaquant aussi bien aux entreprises coloniales de Jules Ferry qu'à ce qu'il appelait le « *fastueux mirage* » de Jean Jaurès, défenseur de nombreuses causes, comme celle du Capitaine Dreyfus, il fut au parlement, pendant les années qui précédèrent « *la grande guerre* », un homme de caractère et de convictions se référant constamment aux principes de la Révolution française, qu'il considérait comme la base de la troisième république. Porté au pouvoir par le « *Bloc des gauches* », il fut aussi, comme président du Conseil de 1906 à 1909 (record de longévité pour l'époque), l'artisan de plusieurs réformes d'ordre social. Il créa le Ministère du Travail, nationalisa les chemins de fer de l'ouest, réorganisa les principaux services de l'Etat, notamment la police, et assura, avec le moins de tensions possibles, la mise en œuvre de la loi de 1905, portant séparation de l'Eglise et de l'Etat, que lui avait laissée ses prédécesseurs.

Bien qu'il fut d'esprit fort peu militaire et le contraire d'un belliciste, ce fut

la guerre cependant qui le révéla pleinement.

Agé de 73 ans quand celle-ci éclata, et que l'Allemagne envahit une dizaine de nos départements du nord et de l'est, il subordonna immédiatement toute son activité politique et journalistique à la défense nationale.

Il mit son journal « *L'homme libre* » au service de « *L'union sacrée* », et poursuivit sans relâche les « *défaitistes* » et les « *embusqués* », appelant à la solidarité sans se priver, pour autant, de dénoncer « *les molleses gouvernementales et les désordres de l'Administration civile et militaire* ».

S'autorisant du fait qu'il présidait, au Sénat, la commission de la Défense Nationale et celle des Affaires Etrangères, il se rendit au Front dès 1915, sillonnant la zone des armées, et s'attirant par là une immense sympathie de la part des combattants, dont il s'efforçait de faire connaître les sacrifices et les besoins. Pendant trois ans, sa silhouette familière fut un symbole d'union et de solidarité avec ceux qui risquaient leur vie.

Tenant compte de cette popularité, le Président de la République, Raymond Poincaré, qui n'était pas de ses amis politiques, mais qui connaissait l'intransigeance de son patriotisme, le nomma Président du Conseil le 20 novembre 1917. Ce retour au pouvoir, qu'il n'avait pas souhaité, inspira à Clémenceau un extraordinaire appel à l'Energie Nationale, à des « *résolutions sans retour* », et à l'évocation d'une guerre qui ne pouvait se terminer que par la victoire, car celle-ci, disait-il, était « *celle du droit et de l'idéal* ».

Son discours d'investiture devant le parlement, fut sans équivoque : « *Nous nous présentons à vous dans la seule pensée d'une guerre intégrale... Ces français que nous avons jetés dans la bataille, ils ont des droits sur nous... Un jour, de Paris au plus humble village, des rafales d'acclamations accueilleront nos étendards vainqueurs, tordus dans le sang, dans les larmes, déchirés par les obus, magnifique apparition de nos grands morts... Ce jour, le plus beau de notre race, après tant d'autres, il est en notre pouvoir de le faire... Nous serons sans faiblesse comme sans violence. Plus de campagnes pacifistes, plus de menées allemandes... Ni trahisons, ni demi-trahisons : la guerre, rien que la guerre. Nos armées ne seront pas prises entre deux feux... Pour les traîtres, la justice passera. Le pays connaîtra qu'il est défendu.* »

Mais il ne s'en tiendra pas à ce discours enfiévré, essentiellement destiné à soutenir le moral du pays, à un moment de fatigue extrême, et à contrer ceux qui, parmi ses collègues parlementaires, pouvaient rêver d'une paix de compromis. Avec méticulosité, il entreprit de rectifier toutes les erreurs qu'il avait pu constater pendant les trois années où il avait observé de près la marche des armées. Il modéra l'ardeur offensive de certains généraux, et fit sentir à tous, que l'organisation d'une victoire ne devait pas être basée sur le seul héroïsme des soldats, mais sur une action coordonnée de toutes les forces du pays, la production d'un matériel de guerre adapté, ainsi qu'une bonne utilisation des forces armées, françaises et alliées, dont

il exigea qu'elles soient placées sous un commandement unifié.

Intransigeant sur la subordination du commandement militaire au pouvoir civil, mais en relation étroite avec lui, il saura, déjouant tous les pièges, instaurer une relation de confiance et surtout de grande efficacité avec les chefs de l'armée, particulièrement avec le futur Maréchal Foch, qu'il poussera vers le commandement interallié, et dont il suivra quotidiennement l'action.

Quand cette triple orientation de Clémenceau : Appel aux forces morales, répression des menées pacifistes, coordination des actions militaires, aura porté ses fruits, et que le dernier assaut allemand se sera brisé sur la résistance Franco-Anglaise (que commençaient à renforcer en septembre 1918 des éléments américains), c'est non seulement la détermination du patriote, mais aussi le réel savoir-faire de l'homme d'action et de l'organisateur que l'Armistice victorieux viendra couronner le 11 novembre, et que le pays saluera avec enthousiasme.

Evoquant à dessein une période historique à laquelle « *le père la victoire* », se référerait souvent - celle de la révolution - et sachant qu'à ses yeux il ne pouvait y avoir plus bel hommage, le parlement « *au nom du peuple français* », votera sous la forme d'une loi : « *le citoyen Clémenceau a bien mérité de la patrie* ».

Eric Lem



La rédaction du Bulletin Municipal a sollicité une « enfant du pays », Marianne Péchereau, pour nous parler de la vie à La Flotte durant cette difficile période. Elle est l'arrière petite fille d'Eugène Péchereau, agriculteur flottais, mobilisé le 2 mai 1917 au 24^e Régiment d'Artillerie de Campagne, dans sa vingtième année. Il fut tué le 3 juin 1918 à Missy-aux-bois, près de Soissons dans l'Aisne, laissant une jeune veuve et un orphelin.

Marianne Péchereau est Historienne et Généalogiste professionnelle, titulaire d'une Maîtrise d'Histoire de l'Art et d'un DEA d'Histoire et Civilisation.



Les conscrits de 2018

LA VIE À LA FLOTTE DURANT « LA GRANDE GUERRE »

Les habitants de la commune, bien qu'éloignés des zones de conflits, ont été fortement touchés par la première guerre mondiale. En effet, ce sont de très nombreux hommes qui ont été envoyés sur le front pendant que les familles restées sur l'île ont dû faire face au manque de main-d'oeuvre masculine et au rationnement.

LA MOBILISATION

Le samedi 1^{er} août 1914, à 16h30, Charles Biret, maire de la commune, fait afficher l'ordre de mobilisation qui concerne tous les hommes nés depuis 1867, accompagné d'un avis donnant des conseils aux hommes appelés : « *Le Maire de la commune de La Flotte rappelle à ses concitoyens que l'ordre de mobilisation qui vient d'être affiché, leur impose des devoirs auxquels leur patriotisme comme leur intérêt, leur commandent de se soumettre immédiatement.*

Les militaires appartenant à l'armée active, en disponibilité ou en congé, doivent partir aujourd'hui même ; ceux-là seuls qui sont porteurs de congés de convalescence sont dispensés de cette obligation ; ils devront présenter à la Mairie, dans la journée, les congés qui leur ont été accordés.

Les hommes de la réserve, de la territoriale et de la réserve territoriale doivent se mettre en route de manière à arriver aux jour et heure indiqués soit par leurs livrets, soit par leurs ordres individuels d'appel.

Il leur est recommandé de se munir des vêtements militaires dont ils sont détenteurs, de deux chemises, d'un caleçon, de deux mouchoirs, de deux

paires de chaussures en bon état, mais déjà rompues ; la valeur de ces divers objets leur sera remboursée à l'arrivée au corps. Afin d'éviter toute perte de temps, il est utile qu'ils se fassent couper les cheveux ras avant de partir.

Sur une population de 2091 habitants (d'après le recensement de 1911), ce sont pratiquement 400 hommes qui vont quitter leur foyer entre le début et la fin du conflit. Ils rejoignent le 123^e régiment d'infanterie, le 24^e régiment d'artillerie de campagne, le 3^e régiment d'artillerie à pied de La Rochelle, mais aussi le 57^e régiment d'infanterie à Rochefort, le 6^e de Saintes... Quant aux marins, beaucoup font partie du 4^e dépôt des équipages de la flotte de Rochefort ou du 3^e de Lorient.

Au cours du conflit ils vont souvent changer de régiment, par exemple afin de « compléter » un régiment décimé par une bataille meurtrière, ou après une blessure, une promotion, une mauvaise conduite, ou encore pour créer de toute pièce un nouveau régiment comme le 418^e régiment d'infanterie de Souge, près de Bordeaux, créé le 1^{er} avril 1915.

Ces hommes sont en très grande majorité des cultivateurs et des marins, mais toutes les professions sont bien sûr concernées : menuisier, maréchal-ferrant,

instituteur, tailleur de pierre, charcutier, boulanger, épicier, ajusteur, maçon, chaisier, peintre, charpentier de navire... C'est vraiment toute la vie du village qui est bouleversée par ces départs.

Les familles ne restent pas sans nouvelles car les échanges de lettres et de cartes postales se font presque quotidiennement, d'autant que dès le début du mois d'août il est établi que les correspondances aux militaires dans la zone des armées circuleront sans être affranchies.

A partir du 1^{er} janvier 1915, un journal bimensuel d'intérêt local est même créé à Saint-Martin : « **Le Soldat Rétais** » dont la devise est « *Hauts les cœurs et vive la France* ». Publié presque jusqu'à la fin du conflit, il se voulait être un « *trait d'union vaillant et énergique, affectueux et bon, entre les absents et ceux qui restent* ».

Ceux qui restent

Ceux qui restent sont les femmes, les personnes âgées, les enfants et les hommes réformés. Eux aussi vont participer à l'effort de guerre, de façon volontaire ou à la demande des autorités, et vont fortement subir les conséquences de la guerre.

Dès le début de la guerre un « **Comité des Dames de La Flotte** » est créé afin d'envoyer des colis de vêtements et de pansements aux hommes partis au combat. Pour mener à bien cette action, elles lancent une souscription à domicile qui rapporte la somme de 1600 francs* et des dons en nature, et organisent la confection de chandails en laine dans une salle de la mairie.

Tout au long de la guerre, il est fait appel à la générosité et au sens patriotique des habitants. Dès fin août 1914, les autorités militaires cherchent des familles volontaires pour accueillir des réfugiés ou des blessés militaires convalescents. L'hôpital auxiliaire de La Rochelle, augmentant sa capacité à 200 lits, a besoin de dons en nature tels que fruits et légumes de saison.

En septembre 1914, ce sont aussi 544 prisonniers blessés allemands qui sont internés à Saint-Martin et se trouvent dans un dénuement absolu. Le Maire de La Flotte engage ses administrés, « *dans un but d'humanité et d'hygiène* » d'apporter au plus tôt à la Mairie les vieux linges, chemises, caleçons, vêtements usagés. « *En agissant ainsi nous songerons à nos chers blessés qui peuvent être prisonniers en Allemagne et auxquels nous serions heureux qu'on portât de semblables soins* ».

En février 1915, un nouvel appel est lancé, cette fois en faveur des 80 nouveaux blessés convalescents évacués des hôpitaux de La Rochelle et accueillis à l'hôpital de Saint-Martin.

Diverses quêtes sont organisées que le Maire récapitule dans la séance du 26 février 1916 : Vente des petits drapeaux belges, vente des insignes représentant « *notre 75* », [N.D.L.R. « *75* » est la dénomination du canon utilisé au début du conflit, arme qui s'avéra décisive pour l'armée française], la journée pour l'orphelinat de la Guerre, les éprouvés de la guerre, la journée Française, la journée du « Poilu », qui, ensemble, ont apporté 1 596 francs.

Les blessés militaires de l'hôpital de Saint-Martin reçoivent régulièrement des denrées comme des fruits ou des desserts de la part des flottais, et du poisson de la part des marins pêcheurs.

Face aux multiples sollicitations qui lui sont faites par les œuvres de guerre, le Conseil municipal accorde des subventions à nombre d'entre elles pour des sommes allant de 10 à 250 francs : Union des femmes de France (Comité de La Rochelle), Société de secours aux familles des marins naufragés, Comité de secours aux soldats et aux blessés de La Flotte, Orphelinat de l'île de Ré pour enfants des tués et mutilés de la guerre, Comité Fédératif départemental des œuvres de secours aux prisonniers de guerre, Comité des amis de la Belgique, Comité des viticulteurs de Cognac. La liste est encore longue.

Il est d'ailleurs décidé au cours de la séance du Conseil municipal du 22 juin 1915 d'annuler le crédit de 300 francs pour achat de livres de prix afin que celui-ci soit employé dans des œuvres de secours. Il en sera de même l'année suivante, malgré une circulaire du Préfet...

Le 4 juin 1918, 19 évacués des pays envahis sont envoyés à La Flotte par la Préfecture. Le compte-rendu du Conseil municipal du 22 juin 1918, précise

que « *Le Maire, MM. Mazen, notaire, Ferdinand Cadet, Bouineau, conseillers municipaux, Adrien Mercier et Guillaudeau, menuisiers aidés par Madame Lem et les dames du « Comité des œuvres de guerre » les installent dans l'ancien hôtel Parizot sur le cours, et réunissent 15 lits, de la literie, des ustensiles de ménage prêtés par des personnes charitables, des habitants apportent un peu de vin, des légumes, des vêtements, du poisson et diverses autres denrées. Le Conseil municipal vote une somme de 400 francs sous le titre « secours en argent et en nature aux réfugiés ».*

Les réquisitions

Dès le 7 août 1914, par ordre de l'administration militaire, le service de ravitaillement indique que « *la commune devra fournir incessamment les quantités de denrées, matériels et animaux ci-après exprimées et destinées à nos armées ou servir aux besoins de la population civile de l'île, à savoir : 25 quintaux d'avoine, 30 d'orge, 100 de paille, 300 de foin artificiel, 3 de légumes secs, 49 de pommes de terre, 43 bœufs ou vaches et 350 hectolitres de vin. Les offres de vente de ces denrées par les habitants devront être faites aujourd'hui, à la Mairie, où elles seront enregistrées dans leur ordre de proposition* ».

Les marchandises réquisitionnées, « payées au prix qu'elles valent sur place » sont ensuite transportées au centre de réception de Saint-Martin.

Le dimanche 16, les propriétaires de bovins sont appelés à se rendre place de la Clavette afin que leurs animaux soient examinés par la « **commission de ravitaillement du département** ».

Le 16 novembre 1914, les effets d'équipement des sapeurs pompiers sont réquisitionnés et cédés à la guerre.

Le 17 février 1915, c'est au tour des propriétaires de chevaux et juments, aussi bien ceux réformés que ceux classés, qui doivent les présenter devant la commission de réquisition des chevaux à Saint-Martin. Les chevaux devront être munis d'un licol, d'une longe et d'une bride ou bridon, ferrure en bon état afin que les propriétaires soient mandatés, en cas d'acceptation des animaux. Ceux qui ne présenteraient pas tous leurs animaux sont passibles de poursuites judiciaires.

En octobre 1915, un avis émanant du Ministère de la Guerre est porté à la connaissance des propriétaires vigneron : « *En vue d'assurer le ravitaillement en vins des armées pendant l'année 1916 et pour fixer, dès maintenant, les producteurs et les négociants, sur l'importance des ressources qui leur seront demandées à cet effet, l'Etat prélèvera au fur et à mesure de ses besoins le quart du montant de la récolte, lequel quart devra être tenu par chaque récoltant, et dès la terminaison des vendanges, à la disposition de l'Administration* ».

Une commission municipale se transportera chez chacun des propriétaires viticulteurs le mardi 2 novembre à « *l'effet de déguster et de marquer le quart du vin de la récolte que l'Etat a requis pour les besoins de l'armée* ». Là encore tout contrevenant s'expose à des sanctions. En 1916, c'est le sixième de la récolte qui est réquisitionné.

Les céréales, les pommes de terre et la laine sont également réquisitionnés.

Soucis du quotidien

Tout d'abord le manque de main d'oeuvre, criant dans une population composée essentiellement de cultivateurs. Les récoltes sont moindres et la hausse importante des prix du soufre et du sulfate de cuivre va toucher durement les vignerons.

En août 1917, 17 agriculteurs dont une majorité de femmes de mobilisés se font inscrire à la mairie afin de bénéficier de main d'oeuvre militaire pendant les vendanges.

Dès août 1914, la circulation des piétons et des véhicules est interdite de 6 heures du soir à 6 heures du matin. La compagnie départementale d'énergie électrique a de plus en plus de mal à assurer ses services. D'après le cahier des charges, elle doit fournir la lumière du coucher du soleil à son lever le lendemain. Or, en juin 1917 cette lumière s'éteint aux environs de 10 heures du soir et n'éclaire que 2 ou 3 heures au plus. Au mois de juin 1917, la commune a été éclairée pendant 21 jours pour une durée de 35 heures.

* en 1915, 1 fr équivalait environ à 3,08617 €, soit 1600 fr. = 4 950 €.

Des cartes de rationnement sont établies pour le pain, le sucre et le charbon. La quantité de pain quotidien, accordée par habitant, fait débat, la quantité de 300g pour les travailleurs de la terre ou de la mer étant jugée vraiment insuffisante. À la suite d'un nouveau rationnement du pain en mars 1918, le Conseil Municipal s'adresse au Préfet dans ces termes :

« *Considérant que la population de la commune se compose pour la plus grande partie de cultivateurs et de marins dont les travaux exigent une dépense de forces qui nécessite une nourriture substantielle, considérant que la ration de farine attribuée à la commune est insuffisante, considérant qu'en l'absence d'un grand nombre de cultivateurs mobilisés, ceux-ci sont remplacés par leurs femmes et leurs enfants, voire même leurs vieux parents qui, répondant à l'appel des pouvoirs publics, travaillent au-delà de leurs forces pour faire produire à la terre les ressources alimentaires nécessaires à la population. Considérant que les travaux auxquels se livrent dans le même but nos marins supportant à la mer, jours et nuits, les dangers et les intempéries. Et se faisant l'interprète de l'office communal et de la population, a l'honneur de demander à M. le Préfet de vouloir bien faire accorder, dans la mesure du possible, des suppléments de ration aux ouvriers agricoles, aux marins, à tous les travailleurs de force au nombre de 652 dans cette commune et parmi lesquels ne sont pas comprises les 305 femmes âgées de plus de 60 ans dont la moitié au moins prend part aux durs travaux de la terre et de la mer* ». Cette demande restera sans suite.

En mai et juin, des essais d'incorporation de pomme de terre dans la farine sont effectués mais l'expérience est finalement abandonnée, les boulangers ne la trouvant pas concluante.

Des denrées de remplacement sont proposées par l'Etat et, en mai 1918, ce sont 121 personnes qui viennent se faire inscrire à la Mairie pour 1923 kg de riz, 301 kg de haricots, 47 kg de lentilles, 108 kg de fèves décortiquées, 36 kg de farine de haricot, 157 kg de farine de châtaigne, 571 boîtes de lait condensé, 505 kg huile d'olive et 495 kg saindoux.

L'Armistice, enfin !

Le 11 novembre 1918, le Préfet Malmond adresse un télégramme au Maire de La Flotte qui en donne aussitôt connaissance à ses administrés : « **L'Armistice avec l'Allemagne est signé, faites pavoiser établissements publics et invitez population à pavoiser. Sonneries de cloches devront avoir lieu** ».

En 1919, le Conseil municipal prend la décision de célébrer « avec tout l'éclat possible », la Fête Nationale du 14 juillet, c'est la « **Fête de la Victoire** ».

Le procès verbal de la réunion suivante du Conseil Municipal rapporte :

« *Depuis la veille, le Cours, le port, les bateaux de pêche, la plupart des maisons sont pavoisés et ornés.*

A 9 heures, les Membres du Conseil Municipal, dans une réunion intime, accompagnés de jeunes poilus et de marins permissionnaires, se rendent de la Mairie au cimetière, porter leur salut reconnaissant aux enfants de la Commune morts en défendant le sol sacré de la Patrie et déposer sur les



Une carte brodée de l'époque

tombes de ceux d'entre eux qui y dorment leur dernier sommeil, des fleurs, emblème du souvenir dû à leur vaillance, à leur sublime sacrifice.

Une cérémonie religieuse, à laquelle assistait en foule une grande partie de la population, eut lieu un peu plus tard à l'église paroissiale, et fut suivie d'une visite aux tombes des mêmes enfants de la Commune, morts pour la France.

A 15h30, dans la grande Salle des Fêtes de la Mairie, délicieusement ornée par un décorateur de bon goût, la Municipalité reçoit les combattants de la guerre et les diverses sociétés, puis le cortège se forme sur le cours pour parcourir les principales artères de la Commune. Au préalable, le Maire remet officiellement au Caporal des sapeurs pompiers Conchon une médaille d'honneur. A ce moment l'avenue du Cours est noire de monde et le cortège s'ébranle, tambours, clairons, musique en tête, suivis par les deux sociétés de gymnastique avec leurs drapeaux déployés, les élèves de l'école des garçons et de jeunes poilus et marins en permission.

Puis c'est la Municipalité et le Conseil Municipal en Corps, encadrés par la Société des Vétérans et les sapeurs pompiers. Viennent ensuite les combattants de la guerre avec drapeau et les diverses associations, escortés de nombreux habitants.

Au retour, le cortège entre de nouveau à la Mairie, et M. le Maire, Charles Biret, prononce une allocution.

Des vivats applaudissent avec enthousiasme ce beau discours, pendant que la musique fait entendre l'hymne national que la foule écoute avec recueillement. Aussitôt après, la municipalité se transporte dans la cour de l'école des garçons, pour présider au Vin d'honneur offert à tous les citoyens et de là se rendre ensuite sur le port accompagnée de la musique, ouvrir les divers jeux qui se termineront tard dans la soirée.

A 21h30, la fête se continue par l'illumination de la Mairie, dont la cour est décorée d'une voûte de lanternes vénitiennes aux couleurs bariolées avec le cours Félix Faure et plusieurs maisons particulières. La foule, joyeuse, est compacte. Toute La Flotte est réunie en cet endroit.

A 22 heures, arrivent les tambours, les clairons, la musique, munis de transparents et de lanternes vénitiennes, et la retraite aux flambeaux s'ébranle pour parcourir les principales rues, suivie par une foule enthousiaste et fraternellement mêlée. Des pièces d'artifice, flammes et bengale, bombes, fusées sont lancées et éclairent le parcours.

A 22 heures [sic] s'ouvre à la Mairie un bal patriotique et gratuit qui ne se terminera que le lendemain au jour.

Les habitants de La Flotte conserveront de cette journée, favorisée par un temps magnifique, un inoubliable souvenir ».

Le monument aux morts

Tout au long du conflit, le Conseil municipal honore lors de ses séances ses concitoyens tombés au combat et, dans celle du 13 mars 1919, décision est prise d'ériger un monument à la "mémoire des enfants de cette commune morts en défendant le sol de la Patrie". Le plan choisi est celui d'un architecte parisien, M. Cabanié, et la réalisation en granit bleu de Lanhélin est confiée à l'entreprise Gaudier-Rembaux (Nord).

Le monument, gravé de 39 noms (deux autres seront ajoutés ultérieurement), est inauguré le dimanche 12 novembre 1922.

L'ajout d'un coq en bronze, symbole de la nation, est voté par le conseil municipal réuni le 11 juillet 1923.

Marianne PÉCHEREAU

NDLR. Marianne Péchereau a réalisé un site « Ile de Ré 1914-1918 », décrivant les biographies des rétais Morts pour la France pour chaque commune.

Pour le découvrir : <http://iledere1418.eklablog.com/>



LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Toujours plus belle, toujours plus élégante et parallèlement toujours bien entretenue : c'est ainsi que la commune est perçue par la plupart des personnes qui fréquentent La Flotte. Pour autant, préserver un cadre de vie agréable, tout en veillant à contrer les effets du temps et à satisfaire les souhaits de tous, relève souvent d'une vraie gageure.

Mais allons voir de plus près le programme des travaux en cours et à venir au premier semestre 2019.

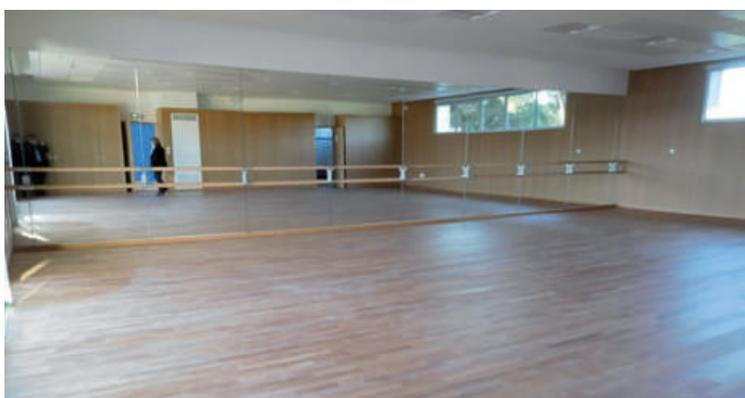
Commençons d'abord par **le Cours Félix Faure et les rues adjacentes**. D'ores et déjà la partie allant de la Mairie au marché permet de visualiser la qualité des matériaux employés ; elle sera terminée pour les fêtes de fin d'année. Suivra, à partir de fin janvier, la deuxième partie qui, elle, s'achèvera vers la fin février 2019.

Egalement programmé, **l'aménagement de parkings** :

- Parking des salles associatives à Bel Air : d'ici la fin 2018
- Parking de la base nautique : de février à mars 2019
- Parking du rond-point de Bel Air, à l'entrée de La Flotte : création d'une voie centrale pour le stationnement et de bandes végétales en bordure. Les colonnes à ordures ménagères seront déplacées sur le côté.

Des travaux importants sont aussi en perspective **rue du Calvaire** avec, en accord avec le Syndicat des Eaux, la résolution de problèmes d'évacuation des eaux pluviales, la réfection de l'assainissement et de la portion de route affectée par ce projet.

Enfin, **plusieurs aménagements ou reprises de trottoirs** sont prévus, qui devraient contribuer encore à l'agrément de la commune.



Salle avec glaces et barres

Le coût

LES NOUVELLES SALLES DE BEL AIR

Dans notre précédent numéro, nous vous présentions la construction de nouvelles salles à l'« Espace Bel Air » pour renforcer ses aménagements.

Ces salles consacrées à des activités associatives et sportives douces sont maintenant terminées. Les entreprises ont quitté le chantier en laissant à disposition une belle réalisation.

Le souci d'insérer ce nouveau bâtiment dans son environnement a conduit les maçons à utiliser les pierres de l'ancienne enceinte du clos pour le parement du mur extérieur de la salle.

L'une d'elles comporte un miroir et des barres de danse. Chacune possède des placards, et sans oublier les douches et sanitaires.

Les sportifs et les associations pourront s'inscrire pour l'utilisation des lieux au cours du mois de janvier prochain. Chacun pourra y pratiquer, dès janvier 2019, les activités de son choix : Yoga, Taï Chi Chuan, Pilates, Danse classique ou contemporaine, ...



Les entreprises intervenantes autour de Roger Zélie, 1^{er} Adjoint, chargé du suivi des travaux (3^{ème} en partant de la droite)

LE DEVENIR DU COUVENT



le Couvent vers 1900,



le Couvent en 2018, côté rue.



le Couvent en 2018, côté jardin.

Au mois d'octobre 2017, les religieuses de la Congrégation des Filles de la Sagesse ont quitté la Commune après trois siècles de présence (voir le *Bulletin Automne/hiver 2017*, page 31).

Depuis, l'immeuble du Couvent est inoccupé et la Congrégation a souhaité le vendre. Aussi, pour répondre aux besoins de logements en centre bourg exprimés par les administrés, le Conseil municipal a décidé de se porter acquéreur de cet immeuble emblématique et central. Il a donné mandat au Maire de réaliser l'opération.

La Commune a acheté cette propriété de 872 m² dont un jardin potager de 372 m², selon l'estimation de France Domaine, pour un montant de 1 650 000 €. Pour ce faire, un prêt, souscrit auprès de la caisse des Dépôts et Consignations, sur une période de 40 ans, financera cette acquisition.

Le projet de réhabilitation de l'immeuble consistera en la réalisation de logements à loyers modérés et d'un commerce d'intérêt général. Le montant des travaux, honoraires inclus, est estimé à 940 000 €.

Après consultations, l'agence Sébastien Pellereau a été retenue afin d'assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Le Bulletin Municipal vous tiendra régulièrement informés de son avancement.

LA MALADRERIE : LES LOGEMENTS SE DÉVELOPPENT



La rue de Cocraud, actuelle.

Dans le précédent Bulletin, nous vous présentions l'arrivée des **dix neuf** premières familles dans la « **rue du Moulin de Cocraud** ». Si l'environnement s'embellit chaque jour avec des nouvelles plantations, la construction des logements continue selon le planning arrêté dans le calendrier initial.

Au début du printemps 2019, **douze** familles rentreront dans leur logement « **Chemin de la Pierrailleuse** ».

En même temps, la « *rue du Moulin de Cocraud* » s'agrandit avec de nouvelles constructions, mieux vaut avoir des bottes aux pieds pour visiter le chantier. Mais, celles-ci seront terminées pour que **onze** nouvelles familles s'y installent au début du 4^{ème} trimestre de la prochaine année.

Ces familles rejoindront les **dix neuf** autres qui prendront possession de leur maison en accession à la propriété (primo-accédant) sur la « **Mail du Moulin de Cocraud** », au même trimestre.



La suite de la rue de Cocraud.



Mail du Moulin de Cocraud, côté pair.



Mail du Moulin de Cocraud, côté impair.



Chemin de la Pierrailleuse.



La chaîne de tri et d'emballage

LA ZONE OSTRÉICOLE DU PRÉAU : UN LIEU D'ACTIVITÉ EN DEVELOPPEMENT

Dans le Bulletin Printemps/Été 2013, un dossier présentait le développement de l'ostréiculture sur la zone du Préau pour permettre aux jeunes ostréiculteurs de s'installer en construisant un outil de travail moderne.

On rappellera le principe : la commune est propriétaire des terrains et les loue, sous forme de bail emphytéotique de 50 ans, aux exploitants ostréiculteurs. Tout cela paraît simple, mais ce sont plusieurs années d'efforts et de démarches, tant du côté de la commune que des postulants, qui auront au final abouti à un résultat plus que positif pour les entreprises concernées.

Aujourd'hui, nous avons voulu aller à la rencontre de ces entreprises pour mieux les connaître et nous assurer qu'elles sont bien sur le rail de la réussite.

L'ostréiculture, une profession représentée au travers de diverses structures

Tout d'abord, pour bien comprendre l'organisation de cette profession, il nous est paru utile de rencontrer le tout nouveau Président du Syndicat ostréicole de l'Île de Ré, David Flores Prieto, 35 ans, aux commandes, avec son épouse Karine, de l'entreprise « Huîtres et Ma Ré », à Rivedoux. Il a succédé à Alain Porsin, installé au Préau.

Celui-ci nous précise que l'Île de Ré compte à ce jour **44** établissements dont **18** à La Flotte (soit **41%** des établissements). La légère diminution du nombre global d'entreprises sur l'île s'explique principalement par les

départs en retraite donnant lieu dans certains cas à des cessations d'activité. La surface maritime exploitée a très peu augmenté en raison des limites naturelles du domaine maritime. A La Flotte, la surface concédée par les affaires maritimes, pour les activités ostréicoles, s'élève à un peu plus de 55 hectares sur les 372 de l'île de Ré.

Quant au tonnage exploité, il est difficile de le quantifier, car les huîtres commercialisées ne sont pas toutes issues de l'île, même si les derniers mois d'affinage ont été réalisés dans les parcs ou les claires de l'île.

Le Syndicat ostréicole compte environ une vingtaine d'entreprises du territoire insulaire, il participe à l'élection du président du Comité Régional de la conchyliculture (M. Daniel Coirier), et siège dans huit commissions dont celle des cultures marines sous l'égide de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

L'extension de la zone du Préau : une aubaine pour les ostréiculteurs.

Le point commun entre chacun d'eux, c'est le désir de bénéficier d'un emplacement spacieux, avec deux "pas" (descentes) d'accès à la mer. On pourrait même y ajouter un autre point commun, non négligeable : ils ont tous une trentaine d'années et "en veulent !"

Cette zone de plus de 5000 m² est donc désormais occupée par les Ets Bourdejeau (Jean-Claude et ses deux fils, Mickaël et Nicolas), Ets Billy (Frédéric et son fils, Sébastien) dont le Bulletin Municipal vous a présenté leur installation dans le numéro du Printemps/Été 2016.

Depuis, ils ont été rejoints par deux autres jeunes, Sébastien Henry et par Tony Toquet qui a repris en 2017 les locaux des Ets Casseron.

Nous avons rencontré Sébastien Henry, 29 ans, qui ne tarit pas de reconnaissance envers sa famille dont il a conscience d'avoir hérité le « *savoir-faire* », mais aussi envers ses cinq employés, Matthieu, Cédric, Quentin, Guillaume et Antony, avec lesquels il dit « *former une véritable équipe* ».

La Maison Henry est une centenaire dynamique. En effet depuis sa création en 1904, l'entreprise se consacre, avec passion et soin, à l'élevage de ses huîtres.

Une institution familiale forte d'un « *savoir faire ostréicole* », transmis de génération en génération : Sébastien est le cinquième d'une lignée qui remonte à Clovis Bonin, le créateur, puis Georges Bonin plus connu par son petit nom de « JoJo » et son épouse Jeanine, à Michel Henry, enfin à son père Christophe.

Titulaire d'un CAP et d'un BEP en conchyliculture, ainsi que des permis bateaux nécessaires à l'exercice de son métier, Sébastien a souhaité enrichir sa formation en allant observer d'autres modes de production. Il a ainsi fait un stage de 3 ans chez Tony Brun à La Moulinette, à La Couarde, puis a travaillé à l'Etang de Thau (à côté de Sète), puis à Saint Vaast (à côté de Cherbourg).

Fort de ces expériences et des précieux conseils de son père, Sébastien s'est complètement investi dans la nouvelle implantation à La Flotte de l'entreprise précédemment installée à Rivedoux.

Après en avoir dessiné les plans, il a décidé de donner une nouvelle impulsion en répartissant la distribution de sa production - 300 tonnes à l'année, à partir de parcs à La Flotte, au Martray, à Rivedoux et à Sainte Marie - entre le gros (vente aux courtiers qui revendent ensuite aux commerces) et le détail (vente aux particuliers sur place et via son site internet www.lamaisonhenry.com).

A quelques mètres de l'extension de la zone du Préau, un tout nouvel exploitant, Anthony Toquet

Anthony Toquet, 30 ans, a repris en juin 2017 l'exploitation des Ets Casseron.

Issu d'une famille de marins - grand-père marin pêcheur, père ostréiculteur -, il vient de la Normandie (Arromanches).

Ayant bénéficié d'une double formation de cuisinier et d'ostréiculteur auprès de son père et après avoir eu le coup de foudre pour l'île de Ré à l'occasion de séjours ponctuels, Anthony n'a pas voulu laisser filer l'opportunité de reprendre l'exploitation ostréicole laissée vacante au Préau. Son mode de production se compose de deux volets : le pré-élevage de ses huîtres durant 18 mois dans les parcs de l'entreprise familiale en Normandie et l'élevage durant 18 autres mois dans ses parcs de La Flotte.

Sa production est à ce stade principalement destinée aux courtiers, même s'il vend aussi aux particuliers sur place, « *La Cabane de Tony* », ou via son compte facebook "[@lacabanedetony](https://www.facebook.com/lacabanedetony)".

Des projets, Anthony n'en manque pas, lui qui a l'an dernier décroché une médaille d'or dans la catégorie « fines, huîtres de Charente-Maritime » au concours général agricole à Paris, lors du dernier Salon International de l'Agriculture.



Sébastien Henry et son père Christophe (ci dessus) et avec son équipe (ci-dessous)



Anthony Toquet





Ets Ostréicoles de La Flotte - Décembre 2018

Route du Fort La Prée :

- 1 Michel PAY
- 2 Mickaël CHAIGNE

Les Marais :

- 3 G.A.E.C. RACAUD

La Clavette :

- 4 Frédéric DUPEUX

La Maladrerie :

- 5 Claude BERCHOTTEAU
- 6 Hugo FAVREAU

Le Préau :

- 7 E.A.R.L. LEVÊQUE
- 8 La Cabane Océane
- 9 Famille LECORRE
- 10 Christian RAPIN
- 11 BOURNISIEU & MOREAU
- 12 Dominique ZELY
- 13 Ets PORSAIN
- 14 E.A.R.L. BILLY
- 15 La Nac Ré – BOURDEJEAU
- 16 LA MAISON HENRY
- 17 La Cabane de Tony – Tony TOQUET
- 18 Eric NEVEU





Les nouveaux bâtiments agricoles

DES NOUVEAUX BÂTIMENTS AGRICOLES POUR RENFORCER **LE DEVELOPPEMENT** **DU TERRITOIRE**

Dans le cadre de sa **politique de préservation des activités primaires et de leur développement**, la commune a décidé la construction et la mise à disposition de jeunes agriculteurs d'un deuxième bâtiment au lieu-dit « *Les Grands Essards* ».

Nous rappelons que le premier bâtiment est occupé depuis juillet 2016 par Romain Canteau. Le second vient d'être attribué à Kevin Bourqui, jeune agriculteur de 25 ans, qui cultive de la pomme de terre sur notre territoire depuis quatre ans. Kevin a signé, comme son collègue Romain, un « *bail à ferme* » de 9 ans. Ce bâtiment est un véritable outil qui va faciliter le développement de son exploitation. Il nous explique travailler seul pour l'instant (à l'exception de quelques extras au moment des récoltes) et avoir beaucoup investi dans son projet. Il a emménagé au cours de la première semaine de décembre.

Lorsque nous pénétrons dans le bâtiment, nous sommes d'abord frappés par le grand espace et la commodité des lieux. Kevin nous invite à une visite commentée.

Il nous présente la partie « *germoir* » où les pommes de terre, dans un environnement à la luminosité spécifique, attendent la formation et le renforcement des germes.

L'autre partie du bâtiment, à la surface plus importante, lui permet d'abriter son matériel volumineux : les tracteurs, une arracheuse de plus de 4 tonnes et divers autres outils mécaniques nécessaires à son exploitation. Ils seront bientôt rejoints par d'autres équipements au fur et à mesure du développement de son activité.



Le matériel



Le Germoir



Conférence, sur le film "Elles étaient en guerre", avec Isabelle Masion-Tivenin

UN LIEU DE CULTURE ET DE DÉTENTE : LA BIBLIOTHÈQUE

La « Bibliothèque pour Tous » participe activement à la vie communale.

Lors de la célébration du centenaire de l'Armistice, elle a proposé deux conférences suivies par près de 150 personnes.

La première a été animée par Jean-Claude Bernier, Professeur émérite de l'université de Strasbourg, Directeur de recherche au CNRS : « **1915 - Début de la guerre chimique** » et « **les deux batailles de la Marne, 1914 et 1918** ». La seconde, à partir de la projection du film « **Elles étaient en guerre** », animée par Isabelle Masion-Tivenin, Professeure d'Histoire-Géographie, présentait la vie et le rôle des femmes durant ce long conflit.

Lors de notre précédente visite (voir le Bulletin municipal Printemps-Eté 2018), nous avons déjà pu constater combien les actions de la nouvelle équipe en place se voulaient proches des attentes de toutes les générations et suffisamment variées pour intéresser le plus grand nombre.

Mais voyons de plus près l'**agenda du premier semestre 2019** :

- Plusieurs opérations de prêts d'ouvrages et de lectures à l'Espace Bel Air, dans le cadre de la convention récemment signée avec Ré Espace Jeunes,
- organisation de causeries autour d'un livre ou d'un thème, échanges avec des auteurs et/ou personnalités du monde littéraire (prochain rendez-vous en janvier 2019 avec Eric Fottorino, ancien Directeur du journal Le Monde)
- don de livres pour enfants et récolte de vieux vélos destinés à l'Association Madagascar,
- organisation de séances de petit théâtre pour enfants à partir de Kamishibais. Kamishibai signifie en japonais : « *théâtre de papier* ». C'est une technique de contage basée sur des images qui défilent dans un petit théâtre en bois, à trois portes.

Rappel : la « Bibliothèque pour Tous » accueille petits et grands, durant la période hivernale : **Lundi, Mercredi et Samedi de 10h à 12h.**



Conférence sur les début de la guerre chimique avec Jean-Claude Bernier.



Kamishibais



Les élèves de l'école élémentaire avec leurs enseignants

Une rentrée **sereine**

La rentrée des classes s'est effectuée sereinement, malgré la nomination tardive d'un enseignant.

Cette année, les effectifs sont stables à l'école publique tant en maternelle qu'en élémentaire.

Effectifs et équipe enseignante :

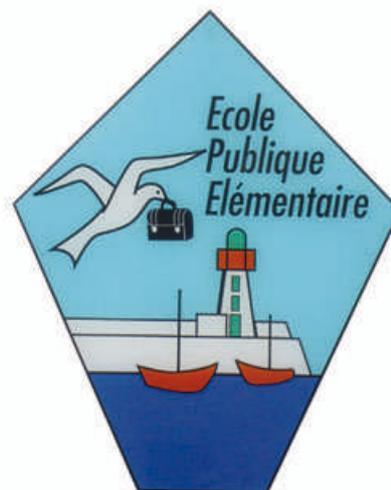
- **l'école maternelle** : 71 enfants sont inscrits dans les trois classes, sous la direction de Mme Virginie Garandel.

L'école accueille deux nouvelles enseignantes Mmes Nathalie Creusot et Nathalie Bigot qui se partagent la classe de moyenne/grande section et de deux enseignantes stagiaires Mmes Océane Rigaux et Malcy Ronté pour la troisième classe.

- **l'école élémentaire** : 129 enfants sont inscrits dans les cinq classes, sous la direction de Mme Véronique Préclin, dont 2 classes à double niveau.

L'école accueille un nouveau maître M. Gaël Boutet pour la classe de CP/CE1.

La rédaction du Bulletin Municipal souhaite la bienvenue aux nouveaux enseignants.





Un orchestre à l'école

Les enfants de l'école, tant en maternelle qu'en élémentaire, participent chaque année à de nombreux projets, notamment dans le domaine artistique sous l'impulsion de leurs enseignants et avec le soutien financier de la commune et de l'association des parents d'élèves.

Les programmes prévoient notamment deux heures hebdomadaires pour les arts plastiques et visuels ainsi que l'éducation musicale.

Dans cette dynamique, des chorales ont été créées, en maternelle et en élémentaire, ces dernières années au sein de notre école.

Les objectifs sont de réunir tous les écoliers afin qu'ils prennent plaisir à chanter dans un cadre collectif, qu'ils apprennent à s'écouter et qu'ils aient plaisir à se produire devant un public.

Cet apprentissage est ainsi reconnu dans les programmes scolaires comme particulièrement bénéfique pour les enfants : « la mobilisation du corps dans le geste musical contribue à l'équilibre physique et psychologique ».

Si la voix est le vecteur le plus immédiat pour faire de la musique, la pratique d'un instrument en est bien évidemment un autre, mais malheureusement trop peu d'enfants y ont accès.

C'est face à ces deux constats, (très peu d'enfants apprennent à jouer d'un instrument - la pratique du piano et de la guitare domine ces apprentissages -) que des « **Orchestre à l'école** » émergent en France depuis quelques années, réalisations portées notamment par l'association du même nom.

Ces projets se déroulent sur le temps scolaire. Ils sont encouragés par l'Education Nationale qui valorise les enseignements artistiques et reconnaît les bienfaits de l'éducation musicale sur les autres apprentissages : lecture, mathématiques...

C'est fort de tous ces éléments que le dessein de créer une classe « Orchestre à l'école », s'est mis en place. Il est le résultat de la concertation et du travail de plusieurs acteurs, l'Education Nationale, représentée par Anne Rouaud conseillère

pédagogique pour l'éducation musicale, la directrice de l'école élémentaire, Véronique Préclin, et les enseignants, Pascal Rousseau, musicien professionnel, Isabelle Masion-Tivenin élue en charge des affaires scolaires et l'Harmonie municipale représentée par son président Arnaud Masion et son directeur Bernard Perrain.

Ainsi, depuis la rentrée de septembre, l'école s'est lancée dans ce beau défi, inédit sur l'île de Ré.

Ce sont les 25 enfants de la classe de CE2 qui bénéficient de cet enseignement de la musique et qui le suivront sur trois années jusqu'à la fin de leur CM2.

Le choix de la formation musicale s'est porté sur la création d'une « **Fanfare Funk Rock** », composée de cuivres (trompettes, cornets, trombones, baritons, euphoniums) et de percussions.

Le soutien financier de la commune, voté à l'unanimité en séance du conseil municipal en juin dernier, a permis l'achat par l'Harmonie Municipale d'un parc d'instruments, mis à disposition gratuitement aux enfants ainsi que le financement des séances. Celles-ci sont assurées chaque semaine par Pascal Rousseau, tubiste professionnel. Il est diplômé du Conservatoire National de Paris, mais aussi artiste improvisateur et compositeur. Il est l'intervenant idéal pour ce projet.

Cette jeune fanfare est déjà très motivée et bénéficie de l'implication de son enseignante Véronique Préclin qui depuis septembre s'est mise au piano pour accompagner ses élèves ainsi que de l'énergie passionnée de Pascal Rousseau.

Les enfants ont déjà participé à un événement communal d'envergure, la cérémonie de commémoration du 11 novembre, accompagnés au chant par leurs camarades de l'école. Cette première prestation a été menée avec l'Harmonie municipale qui les a, avec grand plaisir, accompagnés pour interpréter deux morceaux La Madelon et Le soldat. Cela a été une belle réussite, saluée par tous les participants. Cette collaboration se poursuivra et promet de beaux moments musicaux à l'école et dans notre commune pour le plaisir de tous.

Sensibilisation à la pollution des plages

Dans le cadre de l'opération « **Nettoyons la nature** », le vendredi 28 Septembre dernier, les élèves de l'Ecole Élémentaire ont passé une journée à nettoyer la plage devant la Base Nautique jusqu'au port, en se relayant.

Munis de sacs poubelles et de gants, l'opération, sponsorisée par une grande enseignante de la distribution, a permis de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge à la préservation de leur environnement et à la protection du littoral.

Les élèves de CM2 ont souhaité aller plus loin dans l'opération en réalisant des affiches de sensibilisation pour inciter petits et grands à prendre soin de notre littoral et éviter toute pollution inutile, en voici quelques exemples :



Les animaux marins peuvent se coincer dans les sacs plastiques. Cela peut avoir des conséquences sur nous aussi parce que si les poissons sont malades à cause de la pollution, nous aussi en les mangeant



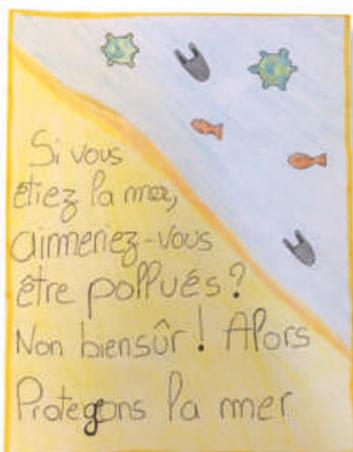
On se sent concernés parce qu'avoir un environnement pollué au quotidien, ce n'est pas très agréable. Nous, on y est tous les jours



La terre nous offre la vie, si on la pollue, un jour on ne pourra plus vivre dessus



Quand ça pollue, les poissons peuvent mourir. La plage n'est pas une poubelle. La plage et la mer sont des habitats pour les être marins





Départ de Fabienne Dimnet, directrice du « Jardin d'Eveil » Au revoir Fabienne

Fabienne Dimnet a assuré la direction du « **Jardin d'Eveil** » depuis son ouverture. A la fin du mois de décembre, elle quitte son poste pour une retraite à temps complet.

Fabienne travaille avec de jeunes enfants depuis l'âge de 18 ans, d'abord comme animatrice, puis comme auxiliaire de puéricultrice et Educatrice. Par la suite, elle devient institutrice puis Professeur des écoles. A 50 ans, elle décide de prendre sa retraite de l'Education Nationale. C'est Monsieur Le Maire, avec le soutien du Conseil municipal, qui lui offre l'opportunité de revenir vers les enfants en lui proposant le poste de directrice du « Jardin d'Eveil » lors de son ouverture en 2011.

Fabienne nous fait part de son expérience au sein du « Jardin d'Eveil » :

« Monsieur le Maire, suite à la fermeture d'une classe passerelle, souhaitait ouvrir une structure qui accueille gratuitement les enfants dès leurs deux ans jusqu'à leur entrée à l'école maternelle. Un beau projet dont il m'a confié la direction voici 7 ans. L'équipe a un peu bougé au fil des années (départ de France-Adine et de Marlène, départ puis retour de Brigitte, arrivée de Sandrine et Caroline).

Mais depuis le premier jour, toute l'équipe a accueilli les enfants avec beaucoup de sérieux et de professionnalisme. Dès le début, il me semblait important que le « Jardin d'Eveil » ait ses propres spécificités et ne soit pas une « petite école ». Les activités de la vie quotidienne sont éducatives, elles permettent à l'enfant

d'acquérir de l'autonomie en apprenant à « faire seul ». Les différentes situations proposées par l'équipe leur permettent de développer leurs connaissances langagières. Les interactions entre enfants et adultes, le jeu leur apportent les bases nécessaires pour vivre en collectivité et entrer à l'école.

Les très bonnes conditions d'encadrement et la liberté pédagogique ajoutées à la confiance que m'ont témoignée la municipalité ainsi que les parents nous ont permis de mettre en place un accueil de qualité.

Quasiment pas de pleurs de la part des enfants qui sont pour la plupart toujours très heureux de venir au jardin d'éveil. Au fil des années, nous avons accueilli les petits frères et sœurs et avons ainsi retrouvé les familles qui nous ont fait confiance.

Je remercie Monsieur le Maire et son équipe municipale dans les différents services, en mairie, aux ateliers et au restaurant scolaire pour le soutien qu'ils m'ont apporté tout au long de ces années. Cela a été pour moi une très belle expérience. Merci à tous ! »

Toute l'équipe municipale la remercie de son implication durant ces 7 années et lui souhaite une heureuse retraite. A partir du 1er janvier 2019, le « **Jardin d'Eveil** » poursuit son activité avec une nouvelle directrice.



Yves HENRY

Rencontre avec... **YVES HENRY** un homme engagé dans la vie de notre commune

Yves Henry : un homme aux multiples facettes , ayant exercé dans des domaines aussi divers que les essais de tirs militaires ou la mise en cohérence de systèmes informatiques pour RTE (Réseau Transport Électricité - filiale de EDF), et qui a su aussi s'impliquer largement dans la vie de la commune. Pour vous permettre de mieux le connaître, nous l'avons invité à évoquer son parcours.

Yves Henry est âgé de 65 ans. Né de parents flottais, il demeure à La Flotte dans la maison de ses grands-parents.

Issu d'une famille de neuf enfants, Yves, le huitième de la fratrie, naît à La Rochelle où son père, après avoir été agriculteur sur la commune, avait rejoint la Mobil Oil à La Pallice.

Rigueur et passion, ou l'expertise d'un professionnel.

Yves a suivi des études à La Rochelle et à Niort. Il est titulaire d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) d'Electrotechnique.

Il évoque, pour nous, ses vacances scolaires quand il travaillait chez **Jacqueline**, la poissonnière bien connue. Comme tous ceux qui l'ont côtoyée, Yves garde de Jacqueline un souvenir ému, tant pour son abord chaleureux, son franc-parler, son courage que pour sa maîtrise du métier.

En 1975, **Yves effectue son service militaire dans l'Armée de l'Air à Cazaux**, en Gironde. La base de Cazaux est principalement centrée sur la formation et l'intégration des pilotes de chasse français et étrangers ainsi que sur la validation des systèmes d'armes et de munitions pour les tirs air-air et air-sol.

Le rôle d'Yves au CEAM (Centre d'Expérimentations Aériennes Militaires) consistait en la préparation des vols et la restitution des essais de tirs réalisés par les pilotes

en particulier, sur avions Jaguar et Mirage.

A l'issue de son service militaire, et après 3 mois passés à la DGA (Direction générale de l'Armement) du Ministère des Armées à Paris (aujourd'hui dénommé Ministère de la Défense), Yves Henry entre à E.D.F., fin 1976, au sein du Groupe d'Exploitation Transport Poitou-Charentes basé à La Rochelle devenu RTE (Réseau Transport Électricité - filiale de EDF).

Plus spécifiquement chargé des opérations de mises en service et de maintenance, Yves accumula alors une riche expérience des problématiques sur le réseau de transport et de transformation électrique régional de 63000 Volt à 400 000 Volt. Alors cadre technique, on lui confie de 2005 à 2008, une mission de référent métier sur un projet national d'informatisation. Mais atteint par la limite d'âge, il cessa son activité professionnelle en 2008.



En marge de ce volet professionnel, une mission au service des armées.

Parallèlement à sa carrière professionnelle à EDF, Yves a poursuivi des activités militaires en qualité de réserviste de l'Armée de l'Air.

En effet, à la fin de son service militaire, en 1976, Yves est affecté dans la Réserve au District de Transit Interarmées de La Rochelle. Là, il a participé pendant 30 ans à l'approvisionnement par voies maritimes des armées françaises présentes sur l'ensemble de la planète.

Mais en 2011, après le transfert du Transit Maritime à Toulon, notre Commandant réserviste bascule à l'Etat-Major des Armées à Bordeaux, puis revient en 2013 à la Délégation Militaire Départementale de Charente Maritime à La Rochelle où il servira au sein de cette unité jusque fin 2017.

Mais l'horloge du temps poursuivant ses effets, Yves, à 64 ans, passe alors dans l'honorariat.

La Flotte, une commune qui occupe une place de choix dans le cœur de Yves Henry.

Très attaché à sa commune, Yves Henry a très vite ressenti le besoin de la servir d'une manière ou d'une autre.

Pour s'impliquer dans la gestion de la commune, il débute en tant qu'extra-municipal à la Commission du port dans les années 1980, aux côtés de M. Marrec, président de la commission.

« D'accord avec M. Gendre sur le fond mais pas toujours sur la forme » précise Yves, il décide avec 4 amis de faire une liste aux élections municipales de 1983. L'électorat pas convaincu, aucun des quatre ne sera élu. Lors des élections 1989, Yves décide, avec Yvon Priouzeau, de rallier Léon Gendre.

Yves Henry effectuera 3 mandats de 1989 à 2008, au départ Conseiller délégué au cadre de vie et au commerce, puis en tant qu'adjoint en charge du cadre de vie et animateur de la commission urbanisme.

Ces expériences de gestion de « la vie de la cité » lui auront, dit-il, « beaucoup apporté en termes d'écoute, d'empathie et de connaissances des méandres des règles administratives ».

Par ailleurs, dans les années 1970, Yves développe ses talents artistiques de décorateur auprès de professionnels de la commune.

Les anciens se souviennent certainement des peintures murales des viviers de Maurice Brizard sur la route du fort La Prée où de beaux crustacés (homard et crabe) invitaient à la visite ou des paysages d'automne sur la vitrine de l'armurier Clément Hervouet, rue du port, au moment de la chasse.

C'est ainsi qu'au fil des années, Yves devint aussi le « **Monsieur décors** » des



L'installation du Nautilus

fêtes de La Flotte mises en œuvre dès 1978 par le tout nouveau Maire d'alors.

Les choses s'organisèrent, Yves Henry allant acheter à Paris des rouleaux de tissus destinés à fabriquer des drapeaux ou des scènes de décor. A la Flotte l'attendaient plusieurs couturières qui découpaient, assemblaient, collaient ces tissus. Il faut dire que dans les années 1980 à 2000, une armada d'une quarantaine de personnes bénévoles épaulaient Yves Henry.

Au fil des années, des fidèles répondants présents, citons Jeanne Brochet, Ophelia Pineau, Claude Mandon, André Villette, Brigitte Aniel puis plus récemment Jean-Pierre Uyttenhove.

Actuellement, Yves anime et coordonne une équipe de sept personnes (Charly David, Patrick Tranchant, Alain Bonnaud, Guy Germain, Véronique Preclin, Olivier Friloux, Jean-Claude Amacher et Laurent Girault) qui contribuent généreusement à la décoration de la commune lors des fêtes pyromusicales, sans oublier sa femme Anne-Marie qui intervient souvent comme conseillère et aide artistique dans les moments les plus critiques.

Lors de la commémoration du centenaire de l'armistice de 1918, chacun a pu apprécier leurs réalisations.

Mais l'implication importante consentie sur ce volet décoration, (deux mois à temps complet pour la décoration des musiques de films pour 2018), lui laisse quand même le temps de plusieurs autres passions comme le bricolage, le jardinage, le bénévolat sur l'Hermione, la pêche à pied et au carrelot, le vitrail et les voyages.

L'installation du Nautilus



Le Moulin Rouge



Yves au milieu de son équipe



LES SERVICES DE LA COMMUNE

■ INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Si la **loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales et son décret d'application n° 2018-350 du 14 mai 2018** modifient les modalités d'inscription sur les listes électorales, **ces textes n'entreront en vigueur que le 1^{er} janvier 2019**. Ils ne s'appliquent donc pas aux demandes d'inscription déposées en 2018.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2018 inclus (ouverture secrétariat matin). Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté (procuration obligation sur papier). Les demandes peuvent également se faire en ligne sur le site www.service-public.fr

Les demandes d'inscription déposées en 2018 et validées par la commission administrative au 31 décembre 2018, permettront aux personnes concernées de voter pour l'élection des représentants au Parlement européen qui se déroulera **le 26 mai 2019**.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne résidant en France peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue de l'élection des représentants au Parlement européen.

Les électeurs **ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur éventuel rattachement à un nouveau bureau de vote à cette même date.

S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires auprès de la Mairie, **Mme Anne LAVERGNE** (05 46 09 06 60 - citoyennete@laflotte.fr) est en charge des dossiers élections.



Pièces à produire à l'appui des demandes d'inscription

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit fournir la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attachement avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription ;
- L'attachement avec la commune peut être établi par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.
- Pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire Français et attestant de leur capacité électorale.

■ GESTION DU CIMETIÈRE

La Municipalité a décidé d'acquérir un logiciel dédié à la gestion du cimetière. Cette évolution va permettre la numérisation du registre des concessions mais aussi du plan général avec l'implantation des parcelles. Un accès au site internet sera accessible via le site de la commune en septembre 2019. Ce délai peut paraître long mais la mutation informatique demande un travail important de saisies.

Néanmoins, la transcription des anciens registres ne permet pas toujours de faire les liaisons entre concession, défunt et ayant-droit; c'est pourquoi nous demandons aux familles concernées par une concession au cimetière de La Flotte, de contacter par mail Mme Valérie ZÉLIE, responsable du cimetière.

Adresse : communication@laflotte.fr.

Les éléments suivants :

- L'acte de concession (si vous avez) que ce soit perpétuel, trentenaire
- La liste des ayants droits (les enfants, les petits-enfants, les arrière petits-enfants...) avec leur date de naissance, leur adresse, leur téléphone (si vous connaissez).
- Les défunts qui sont inhumés dans la concession (car nous n'avons pas toujours l'information) date et lieu de naissance, date et lieu de décès
- Précision sur la concession soit pleine terre ou soit en caveau



■ PARCOURS DE CITOYENNETÉ

RECENSEMENT OBLIGATOIRE

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape du "parcours de citoyenneté", la première étant l'enseignement de Défense prévu par la loi dans les programmes scolaires des classes de 3^{ème} et de 1^{ère}.

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La Mairie vous remettra alors une attestation de recensement. Il est primordial pour vous de la conserver précieusement.

ATTESTATION DE RECENSEMENT

Cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée, ...). Les données issues du recensement faciliteront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

PIÈCES À PRODUIRE POUR LE RECENSEMENT (SUR RENDEZ-VOUS AU 05.46.09.08.70) :

- carte d'identité du jeune + livret de famille

Après avoir été recensé, et jusqu'à l'âge de 25 ans, vous êtes tenu de faire connaître au Bureau du Service National de rattachement tout changement de domicile ou de résidence, de situation familiale et professionnelle.

JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE (JAPD)

Elle constitue la 3^{ème} étape du "parcours de citoyenneté". La JAPD est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans.

C'est l'occasion d'avoir un contact direct avec la communauté militaire et d'y découvrir de multiples métiers et spécialités, civiles et militaires.

En fin de journée, un CERTIFICAT DE PARTICIPATION vous est remis. Ce certificat obligatoire est requis pour l'inscription à la plupart des examens et concours.

Pour plus d'information, consulter : service-public.fr et defense.gouv.fr

■ ENVIRONNEMENT

Des points d'apport volontaire sont à votre disposition sur toute l'île de Ré, 7jours/7 et 24h/24 pour y déposer vos ordures ménagères, emballages recyclables, papier et verre.

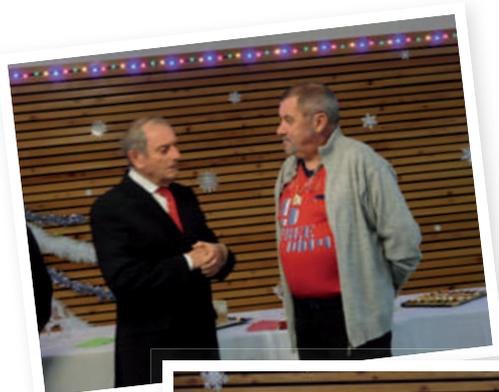
Ils sont au nombre de 8 sur la commune (Voir plan au dos du calendrier de ramassage des déchets diffusé par la Communauté de Communes).

Ces points permettent une collecte de proximité des emballages ménagers (verre, briques alimentaires / cartonnettes, bouteilles plastiques, emballages métalliques), du papier.

Le tri des déchets permet de recycler les différents matériaux et donc de limiter le recours aux ressources naturelles. Compte tenu des difficultés rencontrées sur la commune ces derniers mois, nous vous rappelons qu'il ne faut pas confondre ces lieux de collecte avec les déchetteries. Il suffit d'un commencement de dépôt sauvage pour que les déchets non triés s'accumulent et que nos services techniques soient sollicités pour les ramasser,

Des efforts louables sont consentis par une majorité de nos concitoyens. Il en va de la responsabilité de chacun de respecter ces règles de civisme.

Respecter l'environnement, c'est assurer un cadre de vie agréable pour tous et une meilleure propreté de la Commune !



M. Le Maire et Dominique Jouillat (ci dessus) et Frédéric Favreau (ci-contre)



Les élus, les collègues, la famille et les amis

■ PERSONNEL DEPART RETRAITE

De nombreuses personnes ont répondu à l'invitation de la Municipalité pour fêter le départ de nos deux nouveaux retraités municipaux Dominique Jouillat et Frédéric Favreau. En effet, Élus, anciens Élus, Collègues en activité ou retraités, Épouses, étaient présents pour partager le pot de l'amitié offert à cette occasion.

Ancien Sergent des Pompiers de Paris, Dominique Jouillat est arrivé le 1^{er} novembre 1992 pour assurer la gestion et la maintenance du camping municipal avec son épouse. Après la délégation de service à « Flower », Dominique rejoignit, avec son épouse, les services techniques des ateliers municipaux jusqu'au 30 novembre 2018.

Parallèlement à son activité professionnelle, Dominique Jouillat a assumé la direction du CPI (Centre de Première Intervention) de La Flotte qui regroupe tous les pompiers volontaires de la commune, en qualité de Lieutenant.

Frédéric Favreau est arrivé du nord de l'île, c'est un casseron, comme on nomme les habitants d'Ars-en-Ré. Il est embauché le 1^{er} mai 2001 en qualité de maçon après avoir exercé son métier dans l'entreprise Lebon de Rivedoux. Durant ces dix-sept années aux ateliers municipaux, Frédéric Favreau a montré ses talents de maçon, qualifié et était appelé « une grande main ».

Après avoir évoqué le parcours détaillé de chacun d'entre eux, M. le Maire a remis la médaille de la Ville et de magnifiques cadeaux qui les accompagneront dans leur retraite bien méritée. Une retraite active pour chacun ; à n'en pas douter ...

Le repas de l'Age d'Or

Cette année en raison des disponibilités de la Grande salle de la Base Nautique, le traditionnel repas de l'Age d'Or s'est tenu le samedi 15 décembre.

Or, la maquette du présent Bulletin Municipal devait être impérativement adressée à l'imprimeur le vendredi 14 décembre. Aussi, les photos des divers anniversaires de mariage seront publiées dans le prochain numéro Printemps/Été 2019.



Photo d'archives

État civil deuxième semestre **2018** - La Flotte

NAISSANCES

CONSTANCIN Nina	11 juillet
POTIER LE VEN Zoé	14 juillet
KLEM DA COSTA Joseph	29 septembre
MAILLET Iris	12 octobre
VIEUXLOUE Adrien	17 octobre
LURIAUD Lylöo	6 novembre
TOURETTE Léa	11 novembre

MARIAGES

DUPRÉ Louis Henri et DULLIN Sophie	15 juin
RIVAL Etienne et DORIS Méliissa	16 juin
CODOGNO Laurent et FERREIRA Aurélie	16 juillet
ASTRUC Gwilherm et WANG Xiaofeng	04 août
STORK Lionel et HAMON Jessica	25 août
MONDOT Jean-Luc et CAZES Anne-Claude	31 août
LAPOUGE Jérémy et DEWYNTER Élodie	1 ^{er} septembre
ROBAIN Jérôme et MAUGARD Sophie	8 septembre
TEXIER Aristide et JOLY Lola	22 septembre
BRIFOTEAU Frédéric et RICHARD Carole	22 septembre
VANOOST Loïc et THERY Romy	6 octobre
VILLEGOUREIX Alexandre et OTUGALU Sholayide	1 ^{er} décembre



DECES

LENEAU Camille	25 juillet
POIRIER Yves	01 août
BROCHET Gérard	04 août
PONS Claude	14 août
LECUYER Maurice	20 août
MAURIN Sandra	27 août
LAROCHE Georges	4 septembre
BONNEFOY Jean-Philippe	6 septembre
GOURDON José	22 novembre
CHEVRIER Renée	26 novembre
LENFANT Didier	26 novembre



*Monsieur le Maire,
les adjoints et les conseillers municipaux
ont le plaisir de vous convier
à la cérémonie des vœux
pour la nouvelle année, animée par
l'harmonie municipale*

Dimanche 6 janvier 2019 à 17h 00

Salle de la Base Nautique

À l'issue de cette réception le cocktail du nouvel an sera offert !

